

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MAI 2021**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation : 20/05/2021

Présents à la séance : 14
Date d'affichage : 07/06/2021

Présents : MM BRETIN Christian, BOUGAUD Josiane, COLONAZET Nathalie, ROUX Philippe, LIEVIN Daniel, MENOILLARD Aline, JOUFFROY Brigitte, PETITJEAN Cyril, RIVATTON Xavier, SEGON Astrid, BRUGEROLLES DE FRAISSINETTE Erwan, FORAS Annie, DAUVERGNE Eliane, LAZZARONI Anthony, GAUDILLAT Bruno

Absent excusé : RIVATTON Xavier (arrivée à 20h34)

Secrétaire : M. PETITJEAN Cyril.

En raison des mesures sanitaires et des règles de distanciation qui sont à mettre en œuvre et de plus avec la présence d'un élu par table, l'espace disponible pour le public est devenu inexistant donc interdit.

1/ Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 11 mars 2021 :

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 13 avril 2021 a été approuvé à 13 voix pour et une abstention.

2/ Délibération pour procéder à la réalisation du programme d'éclairage public Grande Rue à Cousance pour le SIEDEC à travers notre contrat e.lum :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à la réalisation d'un programme d'éclairage public concernant notre Grande Rue :

Depuis la SNOP jusqu'au niveau de la pizzeria.

La place du Marché n'est pas pour l'instant prévue pour cette évolution.

Le but de ces travaux consiste à supprimer les actuelles lanternes très énergivores et non réparables pour quelques-unes. Ce seront des éclairages led de type Neos à très faible consommation qui seront installés et qui apporteront un éclairage adapté et modulable.

Le SIEDEC nous propose de supprimer 18 lanternes dans la Grande Rue et de les remplacer par des projecteurs Neos implantés en façade.

Le budget de ce programme d'éclairage représente un coût de 29 765,42 € TTC.

Notre adhésion au dispositif e.lum nous permet de bénéficier d'une participation du SIEDEC à hauteur de 50 % soit 14 882,71 €. Donc la participation de notre Commune sera de 14 882,71 €.

La TVA nous sera remboursée sous 2 années.

Le Conseil Municipal accepte à 13 voix pour et 1 abstention de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public Grande Rue pour le SIEDEC à travers notre contrat e.lum.

3/ Délibération en vue d'acquérir l'immeuble Gavand 69 Grande Rue avec pas de porte commerciale :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

L'immeuble Gavand était proposé à la vente depuis plusieurs mois.

Il était très convoité par des investisseurs qui souhaitaient réaliser un investissement à rentabilité financière.

L'immeuble se décompose comme suit :

- Le premier et le deuxième étage sont constitués par un appartement rénové de 120 m² loué aujourd'hui à 420 € mensuel.
- Le rez de chaussée est composé d'un local commercial de 30 m² auquel il convient de rajouter une réserve attenante de 15 m² environ et d'une chambre froide de 5 m².
- La partie commerciale de l'immeuble comporte également une cave de 54 m² ainsi que des toilettes.
- Afin d'éviter que le local commercial soit transformé en appartement, nous souhaitons acquérir l'immeuble et aménager le local commercial en vue d'attirer un commerce alimentaire.
- Des contacts sont déjà pris avec une commerçante qui souhaite y implanter un commerce de fromagerie, crèmerie et vins.
- Nous avons négocié une acquisition au prix de 50 000 € net vendeur.

Le Conseil Municipal accepte à 13 voix pour et 1 abstention d'acquérir l'immeuble Gavand 69 Grande Rue avec pas de porte commerciale au prix de 50 000 € net vendeur.

Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

4/ Délibération en vue d'acquérir le cabinet médical 37 Grande Rue :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

L'actuel cabinet médical est détenu dans le cadre d'une SCI immobilière à parts identiques par trois médecins que sont Docteurs Jean Rota, Florent Voisin et Liliane Alex actuellement retraitée.

Le départ du Docteur Voisin conduit les associés à vendre le cabinet médical à l'issue de ce premier semestre.

Afin de conserver une offre immobilière médicale en faveur de futurs médecins, notre collectivité souhaite acquérir ce cabinet médical.

La vente de ce cabinet a été négociée au prix de 60 000 € net acheteur.

Le Conseil Municipal à 13 voix pour et 1 abstention accepte d'acheter le cabinet médical situé 37 Grande Rue au prix de 60 000 € net acheteur.

Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Arrivée de Xavier RIVATTON à 20h34

5/ Délibération pour déterminer le Cabinet d'Ingénierie qui devra effectuer l'étude technique par la réfection structurelle de la Chapelle Notre Dame du Chêne :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

La Chapelle Notre Dame du Chêne doit faire l'objet de travaux qui auront pour but de consolider l'édifice qui fait apparaître des défauts structurels qu'il convient de corriger rapidement. Ces travaux seront préalables à l'aménagement paysager qui pourra se mettre en œuvre dans un deuxième temps consécutivement à l'abattage des épiceas scolytés.

Ces travaux correctifs devront se réaliser selon une approche très professionnelle et très experte et ils devront être sous la responsabilité d'un maître d'œuvre présentant des compétences reconnues.

Nous proposons le Cabinet Blondeau Ingénierie pour cette maîtrise d'œuvre qui se décompose comme suit :

Phase conception : 2 000 €

- Solution technique de reprise des fondations et traitement de fissuration extérieure avec dépose du cerclage actuel.

- Rédaction du dossier de consultation des entreprises (DCE).

Phase réalisation : 1 500 €

- Réalisation des plans d'exécution,
- Assistance en phase travaux
- Réception des travaux.

Nous proposons au Cabinet Blondeau Ingénierie de gérer l'étude géotechnique à travers son pilotage et sa réalisation pour un budget de 3 850 €.

Total : 7 350 €

Le Conseil Municipal à 14 voix pour et 1 abstention accepte de déterminer le Cabinet Blondeau Ingénierie pour effectuer l'étude technique pour la réfection structurelle de la Chapelle Notre Dame du Chêne.

6/ Délibération pour déterminer le choix de l'entreprise qui exécutera l'aménagement environnemental des espaces communaux à proximité du lotissement du Verger :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Notre municipalité souhaite aménager et agrémenter les deux espaces communaux qui constituent la porte d'entrée de la zone pavillonnaire : le lotissement du Verger.

Madame Yolande Guyoton Paysagiste a confectionné un plan d'aménagement précis dont nous souhaitons confier la réalisation à une entreprise locale.

Nous avons sollicité :

- SAS EMDE (Emilien Michel),
- CPR (Romain Petiot).

Les devis d'aménagement sont les suivants :

- SAS EMDE : 18 622 € dont 11 117 € de végétaux acquis auprès des Pépinières Antier. Ce chantier est proposé en conformité avec les plans fournis par Yolande Guyoton.
- CPR : 18 162 € végétaux compris mais les murs de soutènement ne sont pas budgétisés alors qu'ils représentent un coût de 6 715 € chez SAS EMDE.

Après analyse des devis SAS EMDE fait apparaître un net avantage vis-à-vis de son concurrent.

Le Conseil Municipal à 14 voix pour et 1 abstention détermine l'entreprise SAS EMDE pour effectuer l'aménagement environnemental des espaces communaux à proximité du lotissement du Verger.

7/ Délibération pour instruire une demande de DST Relance auprès de Porte du Jura en faveur des espaces communaux à agrémenter à proximité du lotissement du Verger :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Notre Communauté de Communes Porte du Jura propose aux Communes un accompagnement à travers une Dotation de Solidarité Territoriale Relance.

Les conditions d'octroi sont liées à des travaux précis qui doivent avoir débuté le 30 juin.

Ils sont aidés à hauteur de 15 % du montant HT.

Sans attendre, nous avons sollicité notre Communauté de Communes en faveur de cette aide laquelle a été délibérée à l'unanimité lors de la séance du Conseil Communautaire du 19 mai 2021.

Assiette de la demande : 18 162 € HT

Aide obtenue : 18 162 € x 15 % = 2 724,30 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents d'instruire une demande de DST Relance auprès de la Communauté de Communes Porte du Jura en faveur des espaces communaux à agrémenter à proximité du lotissement du Verger.

8/ Délibération acceptant le règlement des heures supplémentaires demandées par la nouvelle trésorerie de Lons le Saunier :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

La Trésorerie de Lons le Saunier souhaite désormais que les heures supplémentaires réglées aux agents municipaux fassent l'objet préalablement d'une délibération de chaque collectivité afin que ces heures supplémentaires puissent être réglées durablement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de régler les heures supplémentaires des agents communaux à compter du 1^{er} juillet 2021.

9/ Délibération pour fixer le taux pour la procédure d'avancement de grade concernant tous nos agents au sein de notre collectivité :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Les avancements de grades des agents territoriaux étaient jusqu'à présent délibérés par la seule Commission Administrative Paritaire qui siège à Champagnole pour le compte de tous les agents jurassiens.

Dès cette année, les collectivités territoriales employeuses sont associées à l'évolution de leurs agents respectifs.

Il convient de noter que tout avancement est soumis à la délibération du Conseil Municipal préalablement à la délibération de la Commission Administrative Paritaire.

Il nous est demandé de fixer un ratio d'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur.

Le ratio de 100 % garantit que chaque agent de la Commune aura la possibilité d'évoluer si la collectivité le souhaite et le délibère.

Cette mesure s'applique sauf dénonciation à partir de l'année 2021 et pour les années suivantes.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents de fixer à 100 % le ratio d'avancement des fonctionnaires de la collectivité.

10/ Délibération pour transférer à la Communauté de Communes Porte du Jura la compétence mobilité :

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

L'objectif de la loi d'orientation des mobilités est de réformer en profondeur de nombreux pans de la mobilité :

- En particulier supprimer les « zones blanches », en faisant en sorte que l'ensemble du territoire soit couvert par des autorités organisatrices.
- Ramener les problématiques en la matière à une échelle plus locale et faire des Communautés de Communes de véritables partenaires dans l'élaboration de projets à grande échelle.

Cette prise de compétence mobilité des EPCI au 1^{er} juillet 2021 ne s'applique qu'aux Communautés de Communes.

Il est possible de prendre cette compétence sans en réaliser l'exercice à compter du 1^{er} juillet 2021. Cet exercice reviendrait de fait à la Région.

Cependant si la Communauté de Communes délibère en ce sens et même sans exercice elle devient un véritable acteur de la mobilité sur son territoire :

Cette mobilité concerne les transports régionaux Mobigo : TER, bus inter urbains et scolaires.

Aujourd'hui seule la Région Bourgogne/Franche-Comté intervient dans ce domaine en tant qu'autorité organisatrice des transports.

Lors du Conseil Communautaire Porte du Jura du 17 mars celui-ci a délibéré en faveur de la prise de compétence mobilité et d'en déléguer le plein exercice à la Région Bourgogne / Franche-Comté dans l'immédiat.

Conformément à l'article L5211-17 du CGCT il appartient à chaque Conseil Municipal de se prononcer sur le transfert proposé : prise de compétence mobilité et délégation en plein exercice à la Région Bourgogne / Franche-Comté.

Le Conseil Municipal à 14 voix pour et 1 abstention accepte de transférer à la Communauté de Communes Porte du Jura la prise de compétence mobilité et délégation en plein exercice à la Région Bourgogne/Franche-Comté.

11/ Délibération décision modificative BP M14 :

Madame l'Adjoint au Maire, COLONZET Nathalie présente le dossier.

ANOMALIES BUDGET :

Fonctionnement :

Recettes 775 : - 50 000 €

Recettes 70877 : + 50 000 €

REMBOURSEMENT TAXE AMENAGEMENT RESIDENCE LES HORTENSIAIS :

Dépenses 2132 : - 10 630 €

Dépenses 10226 : + 10 630 €

REMBOURSEMENT TROP PERCU SUBVENTIONS DST :

Dépenses 2132 : - 5 000 €

Dépenses 1323 : + 5 000 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte les décisions modificatives ci-dessus.

12/ Divers et dernières minutes :

- Ambulance du Revermont :

Après l'abandon du projet initial lié à des contraintes administratives trop fortes, Monsieur Fontaine gérant des Ambulances du Revermont souhaite à nouveau s'établir vers l'espace des Sapeurs-Pompiers mais avec un projet de moindre envergure. Nous reviendrons prochainement sur ce dossier.

- Offre permis de conduire :

Quatre jeunes cousançois ont souscrit au dispositif « Offre permis de conduire », ils seront reçus le vendredi 11 juin à 19h00 au Parc de Loisirs « En Lune » afin d'échanger sur leurs futures missions.

- **Entrée Nord :**

Ce grand projet visant à sécuriser, améliorer et embellir aussi la voirie qui débute depuis les premières habitations au Nord de la commune, jusqu'à la rue Marchand va se mettre en œuvre dès le mois de septembre. Olivier Lagut du Cabinet viendra dans les prochains jours présenter le projet définitif.

- **Maison Morel :**

Nous sommes en attente d'un accord de Madame Morel qui consiste à nous céder 170 m² de son terrain en vue d'aménager et d'agrandir le carrefour Grande Rue / Rue de la Gare.

NB : à ce jour cet accord est obtenu.

- **Fleurissement :**

Selon un schéma très précis du fleurissement concernant les espaces dédiés, les travaux de plantation ont très largement débuté. Ils seront finalisés d'ici quelques jours.

- **Conseil Municipal des jeunes et jumelage :**

Ces deux projets devront se mettre en place dès la rentrée 2021.

- **Vaccination :**

Le centre de vaccination de Cousance s'est mis en place mi-mars. Nous avons décidé de poursuivre les vaccinations jusqu'à fin juillet.

Durant ces cinq mois, c'est plus de 2 000 personnes qui auront bénéficié d'une primo injection et donc plus de 4 000 injections qui auront été réalisées, à travers 26 journées de vaccination.

Les retours d'appréciations venant des candidats à la vaccination et aussi des autorités de tutelle que sont le SDIS et l'ARS sont très positives.

Le Maire tient à remercier à nouveau l'engagement remarquable de toutes les professions médicales et des bénévoles qui font de ce centre de vaccination une réussite.

Séance levée à 21H50
Le Maire - Christian BRETIN

